

Montréal, le 25 février 2026

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**OBJET : Audience sur les coûts d'exploitation que doit supporter un
détaillant en essence ou en carburant diesel
Dossier R-4289-2025**

Maîtres,

Dans sa correspondance du 11 février 2026, l'ADEQ demande à la Régie de reporter l'audience prévue du 6 au 8 juillet prochains, en raison de l'indisponibilité de ses deux témoins devant participer à l'audience.

Le 23 février 2026, l'ADEQ et OC-APA confirment que leurs représentants sont disponibles pour une audience les 14, 15 et 16 octobre 2026.

La Régie confirme donc aux participants que l'audience se tiendra à ces dates.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour Carolina Rinfret, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nb